

L'alternance  
**PRENDRE MFR**  
SON AVENIR  
EN MAIN !



# BP JEPS

Spécialité Loisirs Tous Publics – Dominante  
Enfance(s)  
PAR ALTERNANCE

Dossier de candidature



## MFR

206, Avenue du Marensin  
40465 Pontonx-Sur-l'Adour

☎ 05.58.57.20.42

💻 05.58.57.26.36

✉ mfr.pontonx@mfr.asso.fr



**Une formation au cœur des réalités professionnelles**

**RÉUSSIR  
autrement**

Les Francas D'Aquitaine  
La MFR de PONTONX/L'ADOUR  
Le CFA du SPORT



## 1) Les FRANCAS

Nés en 1944, les Francas sont à la fois :

Une Association d'Education Populaire reconnue par l'Etat et les Pouvoirs Publics,

- une Fédération qui agit pour l'accès de tous à des loisirs de qualité et à une citoyenneté active, fondée sur des valeurs humanistes,
- un mouvement laïque et indépendant, espace de rencontres de tous les éducateurs qui favorise le brassage des origines, des âges, des milieux.

En concertation avec les acteurs de l'action éducative, les FRANCAS agissent pour que tous les enfants, les adolescents et les jeunes disposent d'un espace éducatif spécifique, en relation avec la famille et avec l'école.

« La fin du siècle dernier a été marquée par une grande conquête, celle de l'école publique, accessible à chacun, quelle que soit sa condition sociale et sa situation géographique.

Une nouvelle conquête doit marquer la fin de ce siècle : tous les enfants et tous les jeunes doivent partout disposer d'un espace éducatif spécifique en relation à la famille et à l'école ».

Les Francas interviennent dans de nombreux domaines d'action.

- Conseil en développement des politiques éducatives locales : diagnostic, aide à la définition et à la mise en œuvre.
- Animation : aide à la définition et à la mise en œuvre de projets, d'activités.
- Soutien à la vie et à l'initiative associatives
- Formation : formation et qualification des animateurs occasionnels, des professionnels de l'animation, des responsables associatifs.



## 2) La MFR

La M.F.R. de Pontonx sur l'Adour est un Etablissement d'Enseignement Professionnel par alternance créé en 1953.

Forte de son expérience de 50 ans, la MFR de Pontonx a toujours opté pour un enseignement en prise directe avec le monde professionnel. C'est pourquoi, les élèves alternent des périodes de formation en entreprise et à l'école.

Ce système qui a fait ses preuves est équilibré et formateur. Il ne se fait pas au détriment de la formation générale, mais au bénéfice d'une meilleure insertion dans la vie active.

Elle fait partie de l'Union des Maisons Familiales Rurales qui regroupe aujourd'hui environ 430 établissements en France.

Sa caractéristique principale est l'**alternance**, c'est-à-dire une pédagogie qui permet d'allier l'école et l'entreprise.

La M.F.R. de Pontonx sur l'Adour est un établissement **sous contrat avec l'Etat**.

Elle accueille 230 élèves et propose les formations suivantes :

- 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Technologiques (après 5<sup>ème</sup> ),
- BAC PROFESSIONNEL Services Aux Personnes et Aux Territoires (après 3<sup>ème</sup>),
- BAC PROFESSIONNEL Commerce (après 3<sup>ème</sup>),
- BTS Management des Unités Commerciales,
- BPJEPS Spécialité Loisirs tous publics (3/13ans),
- Titre Animateur en gérontologie
- Titre MUM.

**Renseignements : Monsieur Antoine MAVIEL - 05 58 57 20 42**



### 3) Le CFA du Sport

"Le Centre de Formation des Apprentis du Sport, de l'Animation, du Tourisme et des Loisirs d'Aquitaine est un CFA "sans mur". Il s'appuie sur des organismes de formation reconnus et répartis sur l'Aquitaine au plus proche des pratiques de l'activité pour offrir l'enseignement et opérer l'évaluation et le suivi de l'apprenti.

Il propose des formations par la voie de l'apprentissage à des jeunes de 18 à 25 ans révolus, c'est à dire une formation générale et théorique ainsi qu'une formation pratique dans une entreprise ou dans un club en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme (BPJEPS canoë kayak, voile, métiers de la forme, et loisirs tous publics à dominante enfance ou tourisme).

### 4) Inscription et Renseignements :

Vous pouvez consulter le site suivant : [www.cfasat.fr](http://www.cfasat.fr) ou sur le site de la MFR : [www.mfr-pontonx.com](http://www.mfr-pontonx.com)

# Conditions d'accès à la formation

BPJEPS Spécialité loisirs tous publics

Dominante enfance : 3 - 13 ans



Le BPJEPS spécialité loisirs tous publics réalisé sous la tutelle des FRANCAS d'Aquitaine est un diplôme de niveau IV (BAC)

Pour prétendre à cette formation le candidat doit répondre à des exigences préalables :

- ❖ S'il est titulaire d'un diplôme reconnu dans l'animation :
  - Le brevet d'aptitude à l'animation socio éducative
  - Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animation BAFA
  - Le brevet d'aptitude aux fonctions de direction BAFD
  - Le brevet professionnel d'assistant animateur technicien BAPAAT
  - Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention
  - Tout diplôme de niveau IV ou supérieur
  
- ❖ S'il n'est pas titulaire d'une qualification dans l'animation, il doit :
  - Rédiger une note de 3 pages dactylographiées retraçant son expérience en matière d'animation, ses motivations.
  - Participer à un entretien d'une heure au cours duquel il argumentera son dossier.

Pour être sélectionné il devra passer une épreuve orale :

Cette épreuve orale lui permettra de mettre en évidence ses motivations à partir de l'analyse d'une situation vécue.



# Pédagogie - Discipline

## Evaluation certificative

### 1) Les principes du BPJEPS :

- Une formation de niveau IV
- Une formation organisée en 10 Unités Capitalisables et 2 UC complémentaires pour le Certificat de Spécialisation sur le Développement Durable
- Une formation articulée autour des quatre actes professionnels structurant le métier d'animateur
- Une formation en alternance au sein d'un réseau de structures d'animation
- Un accompagnement personnalisé en centre et en entreprise
- Une formation individualisée intégrant les itinéraires VAE
- Une formation intégrant des personnes sous statut différents : Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CIF...

### 2) Une formation par alternance entre le centre de formation et l'entreprise

La formation se déroule sur 23 mois à partir de janvier 2020 à novembre 2021 selon une alternance qui doit permettre de cumuler un volume horaire de formation de 812 heures en centre et 2317 heures en entreprise selon la répartition suivante :

1<sup>ère</sup> année : 1 semaine pour le positionnement soit 35 heures  
12 semaines de formation en centre soit 399 heures  
39 semaines de formation en entreprise soit 1232 heures

2<sup>ème</sup> année : 13 semaines de formation en centre soit 413 heures  
36 semaines de formation en entreprise soit 1085 heures.

### 3) Le contenu de la formation et la certification

La formation s'articule autour de 4 modules ; le module de positionnement et trois modules regroupant les 10 UC du BP-JEPS autour des quatre axes majeurs de la fonction d'animateur et 2 UC complémentaires sur le développement durable.





## A- Le Positionnement

Une fois la sélection effectuée et l'entrée en formation validée, le positionnement a pour objectif premier de construire un parcours de formation individualisé permettant au stagiaire de construire les compétences d'un animateur à travers le B.P. J.E.P.S.

Le positionnement se structure autour de trois objectifs :

- ♦ Clarifier le projet individuel de formation du stagiaire
- ♦ Accompagner le stagiaire à formaliser sa conception du métier d'animateur et sa conception du projet de formation
- ♦ Situer le niveau de compétences du stagiaire et/ou évaluer ses acquis par rapport au référentiel de certification du B.P. J.E.P.S. et par rapport à son propre projet professionnel.

La démarche de positionnement est une démarche active et volontaire qui nécessite une forte implication de soi. On ne doit pas subir un positionnement mais le conduire, le réaliser soi-même avec :

- ♦ L'aide des formateurs et des professionnels
- ♦ L'aide d'outils spécifiques
- ♦ L'aide du groupe de stagiaires

Le formateur sera accompagné d'experts de nos réseaux (délégués, animateurs départementaux, formateurs, animateurs professionnels, élus). Ils permettront au stagiaire de se positionner mais ils auront également à positionner le stagiaire. Une personne de référence pour 7 à 8 candidats accompagnera les stagiaires afin d'explicitier leurs compétences.

La démarche de positionnement permettra aux individus de donner un sens, une direction à leur apprentissage en leur permettant de clarifier leur projet professionnel.



En cohérence avec les objectifs assignés au positionnement et les caractéristiques générales de la démarche, le module de positionnement se structurera autour de 6 grandes phases :

- ♦ Phase 1 : Accueil et information
- ♦ Phase 2 : Formalisation de son projet professionnel et de son profil expérientiel
- ♦ Phase 3 : Identification des référentiels afférents à l'animateur de niveau IV
- ♦ Phase 4 : Identification de son niveau de compétences par rapport aux référentiels
- ♦ Phase 5 : Proposition des allègements
- ♦ Phase 6 : Construction de son parcours de formation individualisé

## B- Le contenu de formation

La formation s'articule autour de différents modules : un module de positionnement et 2 modules regroupant les 10 UC du BPJEPS autour des quatre axes majeurs de la fonction d'animateur et 2 UC complémentaires sur le développement durable.

Modules	U.C.
Module 1 « <b>Accompagner les projets des enfants et diriger un ACM dans une démarche d'éducation populaire</b> »	U.C 1 : Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle. U.C. 2 : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative. U.C. 3 : Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation. U.C. 4 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure.



<p>Module 2</p> <p><b>« Conduire des temps d'animation en direction des publics »</b></p>	<p>U.C. 5 :</p> <p>Etre capable de préparer une action d'animation de loisirs pour tous publics.</p> <p>U.C. 6 :</p> <p>Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation de loisirs pour tous publics.</p> <p>U.C. 9 :</p> <p>Etre capable de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la mise en œuvre d'action d'animation de loisirs tous publics.</p>
<p>Module 3</p> <p><b>« Concevoir des projets et développer l'action éducative locale »</b></p>	<p>U.C. 7 :</p> <p>Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités éducatives et de découverte pour tous publics.</p> <p>U.C. 8 :</p> <p>Etre capable de conduire une action éducative et de découverte dans le cadre de loisirs tous publics.</p> <p>U.C. 10 :</p> <p>Accueillir les enfants dans des temps et espaces de loisirs éducatifs en relation avec des réseaux de co-éducateurs.</p>

# Le contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée déterminée (CDD), d'une durée de 1 à 3 ans, il est signé par vous (vos parents ou votre représentant légal si vous êtes mineur) et par votre employeur. Il est destiné à des jeunes d'au moins 16 ans et 25 ans au plus.

Les deux premiers mois suivant la signature du contrat constituent la période d'essai.

Le contrat d'apprentissage fixe les engagements respectifs des trois partenaires :

L'employeur s'engage à :

- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète
- Désigner un maître d'apprentissage dans l'entreprise qui doit présenter des garanties de moralité et de compétence :
  - Etre majeur
  - Avoir un diplôme au moins égal à celui préparé
  - Avoir au moins 3 ans d'expérience dans le métier enseigné
- Permettre de suivre la formation théorique au CFA
- Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux

L'apprenti s'engage à :

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise
- Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés
- Suivre régulièrement la formation au CFA et respecter le règlement intérieur
- Passer les épreuves de certification du BP JEPS

La MFR, le CFA et les FRANCAS s'engagent à :

- Définir les objectifs de formation
- Assurer la formation et le suivi des apprentis
- Informer les maîtres d'apprentissage



## 1) La rémunération de l'apprenti

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire en pourcentage du SMIC en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	25%	41%	53%
2 <sup>ème</sup> année	37%	49%	61%
3 <sup>ème</sup> année	53%	65%	78%

Pour un apprentissage dans le secteur public la rémunération versée à l'apprenti est majorée de 10% (le BPJEPS est un titre de niveau IV).

## 2) Coût de la formation pour l'apprenti

La formation est gratuite pour l'apprenti. Seuls les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à votre charge.

## 3) Couverture sociale de l'apprenti

L'apprenti est assuré social. Il bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés :

- Maladie, maternité, vieillesse : En cas de maladie, d'accident ou arrêt de travail vous bénéficiez des remboursements et des indemnités journalières.
- Accident du travail : couverture pour maladies professionnelles et accident que l'accident survienne au CFA, en entreprise ou à l'occasion d'un trajet.
- Allocations familiales : Perçues par les parents jusqu'aux 20 ans de l'apprenti et si son salaire ne dépasse pas 55% du SMIC
- Allocation logement : Si l'apprenti paie un loyer
- Assurance chômage : Au terme du contrat l'apprenti bénéficie du régime des assurances chômage
- Carte apprenti : Elle est délivrée par le CFA (la MFR de Pontonx), elle donne droit à des réductions ou certains avantages (cinéma, sport, restaurants universitaires...)

## Modalités d'inscriptions




- Prendre rendez-vous à la MFR (☎ : 05-58-57-20-42) pour une explication détaillée de la formation, des modalités de stage, et une visite des locaux
- Renvoyer le dossier de pré-inscription (fiche jointe à ce dossier)
- L'admission définitive sera prononcée après étude du dossier.

**\*\*\* Pour tout renseignement complémentaire \*\*\***

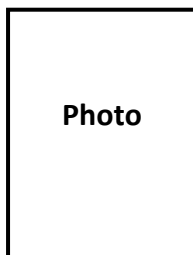
s'adresser à Monsieur le Directeur

**Alain DELMAS**

 : 05 58 57 20 42

A la  
M.F.R de PONTONX/ADOUR  
206 Avenue du Marensin  
40465 PONTONX/ADOUR

Ou par Mail : [mfr.pontonx@mfr.asso.fr](mailto:mfr.pontonx@mfr.asso.fr)



**FRANCAS D'AQUITAINE**  
**113 Rue Joseph Fauré**  
**33100 BORDEAUX**  
**05.57.77.28.10**

## **DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION AU BPJEPS**

### **Spécialité Loisirs Tous Publics – Dominante Enfance(s) 3/13 ans**

Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de naissance [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_

**Joindre une photocopie de la carte d'identité et attestation de sécurité sociale.**

Adresse: \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

☎ : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

✉ : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Pour vous inscrire à cette formation, vous remplissez l'une des deux conditions suivantes :

☞ **Vous êtes titulaire de l'un des diplômes suivants :** (joindre les attestations ou les photocopies de diplôme)

- Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Éducative (BASE)
- Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA)
- Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur (BAFD)
- Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)
- Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention.
- Tout diplôme d'Etat de niveau IV ou supérieur

☞ **Vous n'êtes pas titulaire de l'un des diplômes mentionnés :**

Retournez votre dossier en joignant un document dactylographié d'environ trois pages retraçant votre expérience en matière d'animation et explicitant vos motivations pour cette spécialité du Brevet Professionnel.



**VOS DIPLOMES OBTENUS**  
- à remplir quelle que soit votre situation -

**Diplômes Scolaires et Universitaires** : (cochez les cases)

- BEPC
- BEP (précisez l'option) : \_\_\_\_\_
- BAC (lequel) : \_\_\_\_\_
- BAC + (Précisez) : \_\_\_\_\_
- Autres : (précisez) : \_\_\_\_\_

**Diplômes Jeunesse et Sport** : (cochez les cases)

- BASE
- DEFA en cours
- BAFA
- BAFD
- BEES (Si spécifique, précisez) : \_\_\_\_\_
- Autres : (précisez) : \_\_\_\_\_

**Autres diplômes** : (précisez)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE**  
- à remplir quelle que soit votre situation -

Quelle est votre situation actuelle : \_\_\_\_\_

Quelle sera votre situation durant la formation : \_\_\_\_\_

Quelle est la nature de votre emploi actuel : \_\_\_\_\_

Quel est le type de votre contrat (si salarié) : \_\_\_\_\_

Nom de votre employeur (si salarié) : \_\_\_\_\_

Adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI

### A REMPLIR SOIGNEUSEMENT

- Avez-vous déjà travaillé ? Oui  Non

(Joindre un curriculum vitae détaillé de **toutes** vos périodes d'activité professionnelle ainsi que de vos activités extra professionnelles ayant un rapport avec l'animation).

- Durée totale de votre expérience professionnelle depuis votre entrée dans la vie active (Comptabiliser **toutes** les périodes de travail en nombre de mois) : \_\_\_\_\_

#### Si vous êtes actuellement demandeur d'emploi

- Etes-vous **actuellement** inscrit au pôle emploi ou suivi par une mission locale ? Oui  Non

Si oui, laquelle : \_\_\_\_\_ depuis quelle date : \_\_\_\_\_

Préciser la durée de chômage en tant qu'inscrit à l'ANPE avant votre entrée en formation : .... mois

- Si vous bénéficiez d'indemnités du Pôle Emploi, veuillez préciser vos dates d'indemnisation : \_\_\_\_\_ ainsi que son montant : \_\_\_\_\_

- Si vous ne bénéficiez d'aucun droit auprès du Pôle Emploi, joindre une attestation de non droit (À réclamer auprès du Pôle Emploi)

- Etes-vous **actuellement** inscrit dans un statut RMI.? Oui  Non

Si oui, depuis quelle date : \_\_\_\_\_

- Avez-vous déjà entrepris des démarches concernant la prise en charge de votre formation ?

Si oui, lesquelles? \_\_\_\_\_

#### Si vous êtes actuellement salarié :

- Dans quelle structure êtes-vous employé ? \_\_\_\_\_

Depuis quelle date ? \_\_\_\_\_ Quel est le type de votre contrat ? \_\_\_\_\_

- Votre employeur envisage-t-il de financer votre formation ? Oui  Non

Si oui à hauteur de combien \_\_\_\_\_ Dans quel cadre ? \_\_\_\_\_

*(Si possible, joindre attestation de l'employeur)*

## TARIF DE LA FORMATION

Dans le cadre de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation, la formation pour les jeunes est gratuite. Pour les autres statuts, contactez les Francas d'Aquitaine.

**La MFR de Pontonx, les Francas d'Aquitaine et le CFA du Sport pourront vous accompagner dans la recherche de financement pour la formation.**

## EPREUVES DE SELECTION

Des épreuves de sélection seront organisées.

**UNE CONVOCATION SERA ADRESSEE A TOUS LES CANDIDATS  
AVEC L'ENSEMBLE DES DETAILS PRATIQUES QUANT AU LIEU ET HORAIRE DE PASSAGE**

Je soussigné(e), Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

***Declare avoir pris connaissance des conditions générales du programme de formation.  
Je note que si les résultats des épreuves de sélection me sont favorables, l'inscription définitive à la formation ne sera effective qu'après signature d'un Contrat de Formation.***

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Le dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** à la  
**MFR – 206 Avenue du Marensin**  
**40 465 PONTONX/ADOUR**

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT  
AU DOSSIER D'INSCRIPTION  
AU BPJEPS  
(Rappel)**

- Deux photos d'identité de bonne qualité (important).
  
  - Une copie de bonne qualité de votre pièce d'identité.
  
  - Une copie de bonne qualité de votre attestation sécurité sociale.
  
  - Attestation ou copie de diplômes.
- Ou**
- Un document dactylographié de candidature et de motivation.
  
  - Un curriculum vitae détaillé.
  
  - Le cas échéant, documents et pièces nécessaires à la prise en charge financière de la formation.